

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 JUILLET 2012**

**Délibération
n°2012.07.178**

**Transport en
commun en site
propre (TCSP) :
acquisition d'un
terrain bâti situé 2 rue
Antoine de Saint-
Exupéry sur la
commune
d'Angoulême**

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAISS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Gérard DESAPHY à Véronique MAUSSET, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Redwan LOUHMAI, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2012

**DELIBERATION
N° 2012.07.178**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) : ACQUISITION D'UN TERRAIN BATI
SITUE 2 RUE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME**

Le projet de transport en commun en site propre et de restructuration du réseau prévoit la création de deux axes de transport en commun en site propre. Ces deux axes étant en infrastructure en site propre sur la majorité de leur parcours, nécessiteront des aménagements de voirie qui peuvent s'accompagner d'une plus large emprise sur l'espace public.

La ville d'Angoulême s'est portée acquéreur d'un terrain bâti situé 2 rue Antoine de Saint-Exupéry à Angoulême, section cadastré CW 304 d'une superficie de 841m².

Ce terrain se situant sur le futur tracé du transport en commun en site propre dans le secteur de Basseau Grande Garenne, il apparaît nécessaire que le GrandAngoulême acquiert ce bien afin de mener ce projet.

Le prix d'acquisition de ce terrain bâti est fixé à 87 000 € hors frais d'actes et taxes, prévus à la charge du GrandAngoulême.

Vu l'avis du Service du Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 30 mai 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'acquisition à la ville d'Angoulême, de la parcelle CW 304 située 2 rue Antoine de Saint-Exupéry à Angoulême, au prix de 87 000 €, pour la réalisation du transport en commun en site propre,

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes à intervenir,

D'IMPUTER la dépense au budget annexe transports en commun - AP 1 opération 2011.01 – article 2115.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE (1 CONTRE - M.Elle),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

16 juillet 2012

Affiché le :

16 juillet 2012

ACQUISITION DE TERRAINS

DOSSIER TECHNIQUE

PLAN DE SITUATION



ETAT PARCELLAIRE

SITUATION ANCIENNE			
Nom et adresse des propriétaires	SECTION	N°	CONTENANCE
VILLE D'ANGOULEME Représentant : LAVAUD Philippe	CW	304	0 ha 8 a 41 ca

SITUATION NOUVELLE			
Nom et adresse des propriétaires	SECTION	N°	CONTENANCE
GRAND ANGOULEME Représentant : LAVAUD Philippe 25 bd Besson Bey 16023 ANGOULEME Cedex	CW	304	0 ha 8 a 41 ca

AVIS DU DOMAINE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA CHARENTE
SERVICE LOCAL FRANCE DOMAINE
3-5-7 Place du Champ de Mars
BP 1304
16017 ANGOULEME CEDEX

Affaire suivie par Mohamed SALHI
mohamed.salhi@dgifp.finances.gouv.fr
☎ 05 45 94 87 96 ☎ 05 45 94 37 01

Référence : 2012-010 V0181

Angoulême, le 19 mars 2012

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

BP 1370

16016 ANGOULEME CEDEX



Objet : Demande d'avis suite DIA

Référence : lettre du 15/03/2012, DIA 12-0125 (2^{me} me Antoine de St. Augustin)

Monsieur le Maire,

Par lettre visée en référence, vous avez demandé, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption, l'avis de France Domaine concernant la valeur vénale de la maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée section CW n° 304 pour 841 m².

J'ai l'honneur de vous faire connaître que compte tenu de son état, de sa classification en zone UE, de l'étude du marché immobilier sur le secteur, le prix de vente envisagé de ce bien, non visité par les services, à savoir 80 000 € hors commission d'agence, correspond à sa valeur vénale.

J'appelle votre attention sur le fait que ce document est destiné à la seule information du service consultant.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental
des Finances Publiques
par délégation
le responsable du pôle Gestion Publique

Gilles LE GALL

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Vu M. M.